

ID: 084-258402346-20200128-2020CS11-DE



Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Délibération 2020 CS 11 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: CONVENTIONS D'INTERVENTIONS FONCIERES SUR LES PRAIRIES DE L'ENCREME (REILLANNE, CERESTE) – RENOUVELLEMENT (Annexes 7 et 8)

L'an deux mille vingt et le 28 janvier 2020 à 14h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 janvier 2020, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec soixante-et-onze (71) votants :

- Quarante-et-un (41) membres titulaires présents;
- Sept (7) membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- Vingt-trois (23) membres représentés.

Etaient présents:

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Claire ARAGONES, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Mireille BOR, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jeanine DOUZON, Laurence LE ROY (suppléante), Nadine CURNIER, Emmanuelle FRIELINGSDORF (suppléante), Catherine ROSSI (suppléante), Danielle BRUN (suppléante).

Messieurs Mickaël CAVALIER, Philippe ROUX, Fernand PEREZ, André BERGER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Alain DEILLE, Jean-Pierre BOYER, José DEVAUX, Jean-Pierre PEYRON, José YEVENES, Philippe DAUMAS, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Paul FABRE, Christian CHENEZ, Grigori GERMAIN (suppléant), André ROUSSET (suppléant), Pierre PELLEGRIN (suppléant).

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Anne-Cécile REUS à Grigori GERMAIN Laurence DE LUZE à Geneviève JEAN Christiane NAJI à Yolande PRIMO Marie-Claire FEREOUX à Catherine SERRA Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON Jacqueline BOUYAC à Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

Messieurs

Roland PETIET à Pierre PELLEGRIN Félix BOREL à Jacqueline COMBE Didier PERELLO à Nadine SARTO-BARANCOURT Christian AUTARD à Mickaël CAVALIER

> Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél: 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖬 • www.parcduluberon.fr



Envoyé en préfecture le 03/02/2020 Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le

ID: 084-258402346-20200128-2020CS11-DE

Michel RUFFINATTI à Claire ARAGONES
Claude BADOC à Alain CAHOUR
Francis FARGE à Gisèle MAGNE
Joël RAYMOND à Fernand PEREZ
Pierre BENAS à Pierre FISCHER
Alain SAGE à Valérie DELONNETTE
Gérard MATHERON à Pierrette FRIMAS
Pascal DEPOISSON à Emmanuelle FRIELINGSDORF
Gilles MOYNE à Jacques DECUIGNIERES
Sergio ILOVAISKY CANO à André BERGER
Ludovic BONNET à Jean-Pierre BOYER
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés:

Mesdames Dominique CONCA, Fabienne ELLUL, Léa CHEVALIER
Messieurs Michel-Axel ROUX, Michel GASPARIN, Jean-Marc BLANC, David GEHANT, Julien AUBERT,

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Catherine DELASSUS-NOLLET (suppléante d'Anne-Marie CHEYREZY), Valérie GUIGON, Stéphanie MARI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le XIème programme 2019-2024 de l'Agence de l'eau concernant la préservation des zones humides dites prioritaires ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Calavon-Coulon identifiant les prairies de l'Encrème comme zones humides d'intérêt majeur du bassin versant ;

Vu les projets de Conventions d'Interventions Foncières (CIF) entre les communes concernées (Reillane et Céreste), le Conservatoire d'espaces naturels PACA, la SAFER 04 et le Parc naturel régional du Luberon ci annexée ;

Considérant que le Parc naturel régional du Luberon, en tant qu'animateur du SAGE Calavon-Coulon et du site Natura 2000 « Le Calavon et l'Encrème », est identifié comme partenaire technique dans la mise en œuvre du dispositif foncier;

Après en avoir délibéré le comité syndical, à la majorité, avec une (1) opposition :

- APPROUVE les projets de convention d'interventions foncières sur les prairies de l'Encrème avec la SAFER, le CEN PACA et les communes concernées (Reillanne et Céreste);
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute pièce relative au projet et notamment les conventions d'interventions foncières.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

La Présidente,

La Présidente,

Dominique SANTONI

Dominique SANTONI